

Ils soutiennent «un geste noble»

Les Moratois appuient le pasteur de Morat et du Locle, accusé d'avoir logé un requérant d'asile débouté



Des manifestants se tenaient jeudi devant le Ministère public de Neuchâtel, en soutien du pasteur évangélique Norbert Valley. Ils lui ont remis une pétition.

NICOLE RÜTTIMANN/CATH.CH

Morat Recourant contre sa condamnation à 1000 francs d'amende avec sursis pour avoir hébergé un réfugié menacé d'expulsion, Norbert Valley devait comparaître devant le Ministère public de Neuchâtel jeudi. L'audience du pasteur de l'Eglise évangélique de l'Arc jurassien, officiant au Locle et à Morat, a été reportée, en raison d'un «vice de procédure». Une cinquantaine de personnes ont cependant fait le déplacement pour le soutenir. Parmi elles, des membres de la communauté de l'Eglise évangélique francophone de Morat (la FREE), dont Norbert Valley est pasteur, le Groupe Saint-François et la communauté catholique d'orientation œcuménique basée à Lausanne Sant'Egidio, qui lui a remis une pétition, munie de 2600 signatures. Ainsi qu'Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains a aussi publié un communiqué dénonçant «l'instauration d'un climat délétère qui criminalise la solidarité et décourage la population de venir en aide aux personnes migrantes dans le besoin». Elle a également appelé à lever «toutes les charges» contre le pasteur. Elle ouvre le débat à Berne aujourd'hui, avec une journée

consacrée à ce thème. Une soirée-débat sur le «délit de solidarité» est aussi prévue le 30 octobre au centre de culture ABC de La Chaux-de-Fonds, avec le pasteur Norbert Valley.

L'affaire a eu un large écho dans la presse, du *Times* aux journaux alémaniques tel la *Luzerner Zeitung*.

Le pasteur avait été arrêté en février au Locle en plein culte, pour être interrogé. Il avait été condamné en août par la justice neuchâteloise à 10 jours-amende avec sursis pendant 2 ans, pour avoir «facilité le séjour illégal d'un ressortissant togolais».

«Délit de solidarité»

Faisant écho à la pétition et aux propos d'Amnesty, le président du Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg, Pierre-Philippe Blaser, constate: «Il a fait ce que l'on nomme un délit de solidarité. En le punissant, on oublie ce qui fait les fondements de notre démocratie et de l'Eglise chrétienne. Nous ne pouvons agir comme si ces flux de personnes ne nous concernaient pas! Soutenir ce type d'action est un devoir humanitaire et religieux.»

Un avis que partage son collègue Jamin Vázquez, coresponsable du projet d'implantation de la FREE à Morat: «Je lui apporte tout mon soutien. Je me suis joint aux manifestants, j'ai signé la pétition. Il n'a rien fait de faux. J'aurais fait pareil! Il faudrait reconsidérer la loi.»

Les Moratois acquiescent, tel Matthias, 29 ans, de la Freie Evangelische Gemeinde, qui, connaissant l'histoire du Togolais, comprend et estime le geste «noble». Ou Ruth, 65 ans, qui note: «Du point de vue chrétien, il a fait tout juste.» «C'est important qu'il existe encore des hommes qui fassent de telles actions. Il y a des situations où l'on est tenu de désobéir», conclut une quinquagénaire habitant Morat.

Seule nuance: il faut «évaluer selon la situation, il est parfois ardu de distinguer la vérité», estiment certains, à l'instar de Sabine, de l'Eglise évangélique alémanique. «Mais chacun doit faire en son âme et conscience.»

«J'irai jusqu'à Strasbourg»

Décider en son âme et conscience, c'est ce que semble avoir fait l'intéressé qui, contacté jeudi, est revenu sur les circonstances: «Ce Togolais venait au culte. Je lui ai donné les clés de l'église du Locle pour qu'il puisse y dormir au besoin. Il n'y est jamais resté constamment, s'est débrouillé pour être hébergé ailleurs. J'avais tenté d'aider un Indien, dans la même situation. Il a été retrouvé mort pendu, pour éviter son renvoi en Inde, où il n'aurait plus pu voir son enfant. Je ne veux plus prendre ce risque. Je referai ce que j'ai fait autant de fois que nécessaire.»

Et de contextualiser: «Le Togo n'est pas reconnu internationalement comme dangereux. Or, une dictature y est en place depuis 1963 et ce régime est marqué par la violence. L'an passé, 100 opposants ont été tués.»

Selon Norbert Valley, «les gens ne traversent pas la Méditerranée, avec tous les dangers que cela comporte, pour le plaisir. Et les chiffres 2014 de l'Office fédéral de la statistique invalident l'idée selon laquelle les réfugiés seraient à l'origine d'une immigration de masse: 87% des gens venus en Suisse viennent de l'Union européenne. On confond immigrants et réfugiés, qui ont besoin d'être secourus.»

Et le pasteur de pointer: «Avant 2008, date de la révision de la loi sur les étrangers, je n'aurais pas été considéré coupable. La loi confond passeurs – qui abusent de la vulnérabilité des gens – et pasteurs. Elle est anticonstitutionnelle! Elle contrevient aux principes généraux qui mentionnent qu'il faut prendre soin du plus faible et que chacun a droit au mouvement et au logement. Et si la loi est faite au nom du Dieu tout-puissant, alors, Il n'est pas d'accord.»

Et de se dire «prêt à défendre le devoir d'assistance jusque devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg».